

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



AR Prefecture

063-200070712-20240620-20240620\_20-DE  
Reçu le 05/07/2024  
Publié le 05/07/2024

N° 20240620-20

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS

contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 JUIN 2024 à 18 HEURES 30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 10 juin 2024

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 20 juin 2024 à 18 heures 30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s en exercice : 58

Conseiller.e.s présent.e.s : 42

Suppléants ayant voix  
délibératives : 2

Conseiller.e.s représenté.e.s : 6

Total votants : 50

**Conseiller.e.s présent.e.s :** Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Isabelle ROCHE LACOMBE, Thomas BARNERIAS, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Daniel BALISONI, Christophe DOS SANTOS, Frédéric CHONIER, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Michel COMBRONDE, Monique DURAND PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jean-Michel LAVEST à Catherine MAZELLIER  
Daniel BERTHUCAT à Olivier CHAMBON  
Frédérique BARADUC à Frédéric CHONIER  
Catherine PAPUT à Pierre CONTIE  
Didier STURMA à Isabelle FUREGON  
Farida LAÏD à Francis ROUX

**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :** Maryse BARGE, Chantal CHASSANG, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Ludovic DASSAUD, Caroline GUELON, Alexandra VIRLOGEUX, Georges LOPEZ, Serge THEALLIER, Philippe BARRAU.

**Conseiller.e.s ayant voix délibératives :** Guy PRADELLE, Marjolaine BECHON.

**Secrétaire de séance :** Pierre CONTIE.

CONTRAT DE REPRISE FILIERE PAPIER-CARTON

Rapporteur : Philippe CAYRE, Vice-Président

## AR Prefecture

063-200070712-20240620-20240620\_20-DE  
Reçu le 05/07/2024  
Publié le 05/07/2024

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n° 20171213-41 du Conseil communautaire du 13 décembre 2017, actant la contractualisation de Thiers Dore et Montagne avec REVIPAC pour la reprise des déchets d'emballage ménagers en papier-carton complexé issus de la collecte sélective ;

**Considérant** que les déchets d'emballages ménagers en papier-carton complexé issus de la collecte séparée, une fois conditionnés au centre de tri, font l'objet d'un rachat par des repreneurs, cette opération nécessitant la signature d'un contrat de reprise pour chaque matériau ;

**Considérant** le terme du contrat signé entre Thiers Dore et Montagne et REVIPAC le 31 décembre 2023 avec la fin du contrat pour l'action et la performance barème F de CITEO.

L'agrément des éco-organismes pour le nouveau contrat pour l'action et la performance barème G ayant été retardé par les pouvoirs publics, les sociétés agréées pour la reprise des matériaux n'étaient pas en mesure de proposer aux collectivités un contrat de reprise au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Toutefois, la collectivité a pu adresser une lettre d'intention permettant la poursuite des enlèvements en continu entre le 31 décembre 2023 et la signature d'un nouveau contrat.

Le nouveau contrat de reprise option filière a pour objet le rachat, l'évacuation et le recyclage des déchets d'emballages ménagers en papier-carton complexé issus de la collecte séparée. Il est conclu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2029.

Le prix de reprise des emballages papier-carton complexé est fixé à 13 euros la tonne et ne pourra pas être inférieur à 0 €/tonne, il est uniformément appliqué à toutes les collectivités ayant choisi l'option « reprise filière ».

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** le contrat tel que présenté en annexe ;
- **Autorise** le Président à signer le contrat et tout document relatif à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 50

Conseillers présents : 44

Représentés : 6

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 50

Pour : 50

Contre :

Abstentions :

*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le Secrétaire de séance



**Pierre CONTIE**

Le Président,



**Tony BERNARD,**  
Maire de Châteldon

